

# ICANN | GAC

## Comité consultatif gouvernemental

Barcelone, Espagne, 25 octobre 2018

### Communiqué du GAC - Barcelone, Espagne <sup>1</sup>

#### I. Introduction

Le Comité consultatif gouvernemental (GAC) de la Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet (ICANN) s'est réuni à Barcelone en Espagne du 20 au 24 octobre 2018.

Quatre-vingt-dix (90) membres du GAC et neuf (9) observateurs ont assisté à la réunion.

La réunion du GAC a eu lieu dans le cadre de la 63<sup>ème</sup> réunion de l'ICANN. Toutes les séances plénières du GAC ainsi que les séances des groupes de travail ont pris la forme de réunions publiques.

#### II. Activités entre les unités constitutives et participation de la communauté

##### Réunion avec le Conseil d'administration de l'ICANN

Le GAC s'est réuni avec le Conseil d'administration de l'ICANN et a abordé :

- les recommandations du PDP de la GNSO nouvellement réuni en charge des protections de la Croix-Rouge et du Croissant rouge.
- les candidatures pour .Amazon.
- les codes de pays et de territoires à 2 caractères au second niveau.
- le PDP de la GNSO relatif à l'accès des OIG/OING aux mécanismes de protection de droits curatifs.
- le développement d'un modèle d'accès unifié pour les données WHOIS non-publiques.
- la procédure judiciaire ICANN c. EPAG.
- les avancées du processus accéléré d'élaboration de politiques de la GNSO.

---

<sup>1</sup> L'historique des communiqués du GAC, contenant le dernier avis du GAC sur ce sujet ou d'autres sujets est disponible sur : <https://gac.icann.org/contentMigrated/icann62-panama-communique>

- la réunion gouvernementale de haut niveau organisée à Barcelone.

## Réunion avec l'organisation de soutien aux extensions génériques (GNSO)

Le GAC a rencontré les membres du Conseil de la GNSO et a abordé :

- le fonctionnement et les améliorations proposées du processus d'élaboration de politiques de la GNSO.
- les questions en lien avec le rapport final du PDP sur l'accès des OIG-OING aux mécanismes de protection de droits curatifs, y compris la question de la conciliation avec l'avis précédent du GAC.

## Réunion avec l'organisation de soutien aux extensions géographiques (ccNSO)

Le GAC a rencontré les membres du Conseil de la ccNSO et a abordé :

- le statut du WHOIS et l'impact du RGPD sur les ccTLD européens
- les priorités de la ccNSO pour 2019

## Réunion avec le Comité consultatif At-Large (ALAC)

Le GAC a rencontré l'ALAC et a abordé :

- la future expansion de l'espace gTLD
- les questions relatives au RGPD

Le GAC et l'ALAC se sont mis d'accord sur une déclaration commune permettant la participation inclusive, éclairée et utile à l'ICANN. Cette déclaration est annexée au Communiqué.

## Réunion avec les identificateurs techniques publics (PTI)

Le GAC a rencontré les membres du Conseil d'administration des PTI et a abordé :

- l'IANA et les fonctions des PTI
- les priorités du Conseil d'administration des PTI
- le roulement de la KSK

## Discussions intercommunautaires

Les membres du GAC ont participé à des séances intercommunautaires utiles et à des sujets d'actualité, organisés dans le cadre de l'ICANN63, notamment sur le processus accéléré d'élaboration de politiques, le Règlement général sur la protection des données et les innovations au sein des domaines de premier niveau.

## III. Questions internes

### 1. Membres du GAC

Le GAC a accueilli le Laos comme nouveau membre. Le GAC a actuellement 178 membres et 36 observateurs.

Le GAC a exprimé sa profonde reconnaissance aux participants présents depuis longtemps qui cessent leur fonction après une participation significative et exemplaire, en particulier l'ambassadeur Benedicto Fonseca Filho (Brésil), Mr Thomas de Haan (Pays-Bas), Ms Elise Lindeberg (Norvège) et Mr Ornulf Storm (Norvège).

### 2. Groupes de travail du GAC

- **Groupe de travail du GAC sur la sécurité publique (PSWG)**

Le PSWG a discuté des impacts sérieux de la spécification temporaire de l'ICANN relative aux données d'enregistrement des gTLD sur les investigations en matière d'application de la loi et sur leurs partenaires en matière de cybersécurité. Le manque de détails concernant ce qui est défini par « accès raisonnable » aux données WHOIS censurées continue d'entraver les investigations supplémentaires et prolonge l'exposition des victimes au crime et utilisations malveillantes.

Les participants au groupe de travail conviennent que des investigations efficaces pour déterminer les informations d'identification en cas d'actes criminels et de protection des victimes exigent un modèle d'accès fournissant un accès centralisé direct et légal aux données WHOIS non-publiques. Il serait utile d'envisager des moyens de soutenir des techniques d'investigation particulières comme la recherche inversée et l'historique des recherches. Le PSWG pense que cela peut être réalisé en conformité avec les lois de protection des données, en tirant parti des technologies comme le protocole d'accès aux données d'enregistrement des noms de domaine (RDAP) et l'anonymisation de données, le cas échéant.

- **Groupe de travail du GAC sur les droits de l'homme et le droit international (HRIL WG)**

Le groupe de travail a discuté de questions internes, avec un premier échange sur des mises à jour possibles de son plan de travail actuel. Une version actualisée sera abordée en intersession. Un échange a eu lieu sur l'adoption d'un cadre d'interprétation (FOI) et sur des réflexions concernant les valeurs fondamentales des droits de l'homme, lors duquel certains membres ont fait part de leurs inquiétudes concernant des lacunes perçues. Les membres du groupe de travail vont partager des idées et développer en intersession des options pour la mise en œuvre éventuelle des valeurs fondamentales des droits de l'homme au sein du GAC qui seront abordées lors de l'ICANN64. Le

groupe de travail a reçu des informations écrites de l'organisation de l'ICANN concernant son travail vis à vis d'une étude de l'impact sur les droits de l'homme des activités de l'ICANN, et espère un échange en personne avec l'ICANN lors de la réunion de Kobe.

- **Groupe de travail du GAC sur la participation du GAC au NomCom**

Le groupe de travail s'est réuni avec le GAC en séance plénière et a été informé par les dirigeants du Comité de nomination (NomCom) des procédures opérationnelles du comité, dont la confidentialité. Une suggestion a été faite selon laquelle les critères récemment soumis du GAC vis à vis des nominations au Conseil d'administration doivent être mis à jour. Le GAC a également été informé de la mise en œuvre de la révision du NomCom. Le GAC examinera la possibilité de reprendre sa place auprès du NomCom.

- **Groupe de travail du GAC chargé des régions faiblement desservies (USRWG)**

Le groupe de travail du GAC chargé des régions faiblement desservies en collaboration avec l'équipe de l'ICANN chargée de la relation avec les gouvernements a élaboré un rapport d'évaluation du renforcement de la capacité qui sera partagé avec le GAC pour commentaires en vue de son adoption pendant l'ICANN64.

### **3. Groupe de travail GAC-Conseil d'administration sur la mise en œuvre des recommandations (BGRI)**

Le Conseil d'administration de l'ICANN et les membres du GAC se sont réunis en séance plénière et :

- ont convenu de modifier le nom du groupe pour « Groupe d'interaction Conseil d'administration-GAC ».
- ont noté le calendrier proposé par le Conseil d'administration pour répondre au Communiqué de Barcelone.
- ont examiné et pris note des commentaires concernant l'initiative continue du Conseil d'administration visant à garantir que l'avis passé et actuel du GAC est correctement enregistré et suivi.

### **4. Secrétariat indépendant**

Les services du secrétariat indépendant fournis au GAC par le Groupe australien pour l'amélioration continue (ACIG) cesseront le 31 décembre 2018. Le GAC a exprimé sa profonde reconnaissance envers l'ACIG pour les services fournis depuis 2013. Le GAC envisage diverses options pour un futur secrétariat indépendant et travaille actuellement avec l'organisation de l'ICANN pour garantir que les ressources du personnel supportent la charge de travail du GAC.

## 5. Élections du GAC

Le GAC a élu Manal Ismail (Égypte) en tant que président pour le mandat de mars 2019 à mars 2021.

Le GAC a élu en tant que vice-présidents pour le mandat de mars 2019 à mars 2020 :

Chérif Diallo (Sénégal)

Pär Brumark (Niue)

Thiago Jardim (Brésil)

Olga Cavalli (Argentine)

Luisa Paez (Canada)

## 6. Questions opérationnelles du GAC

Le GAC a mis en place un groupe de travail sur l'évolution des principes opérationnels du GAC. Le groupe de travail sera co-présidé par Guo Feng (Chine) et Par Brumark (Niue). La mission du groupe de travail est d'examiner et de faire des recommandations sur la forme et le fond des principes opérationnels du GAC.

Le GAC a également examiné le travail prévu et en cours concernant la participation aux réunions, l'intégration des nouveaux membres et les directives relatives au soutien aux déplacements.

## IV. Divers

### 1. Réunion gouvernementale de haut niveau (HLGM)

Le GAC a exprimé ses sincères remerciements au gouvernement d'Espagne pour avoir accueilli la quatrième réunion gouvernementale de haut niveau. La réunion a accueilli 124 délégations et abordé un éventail de sujets comme les opportunités pour les gouvernements dans l'ICANN après transition de l'IANA ; la cybercriminalité, la protection des données/vie privée ; le rôle et l'impact de l'évolution technologique d'Internet sur l'ICANN ; et l'agenda numérique mondial ainsi que les politiques Internet.

Les opinions de l'une des interventions ont été discutées en lien avec la rédaction de ce communiqué. Dans ce contexte, certains membres du GAC ont mis en avant le besoin de trouver un moyen de répondre à la question du droit des citoyens des pays concernés vis à vis des problèmes

de DNS et de TLD afin de prévenir les impacts négatifs de mesures coercitives unilatérales<sup>2</sup> et de sanctions. Certains autres pays ne partagent pas ce point de vue.

## 2. Le WHOIS et la législation sur la protection des données

Le GAC a examiné les développements au sein de l'ICANN qui concernent l'accès au WHOIS et la conformité aux lois de protection des données dont le RGPD, et les membres du GAC ont participé à des séances intercommunautaires et au processus accéléré d'élaboration de politiques de la GNSO (EPDP). Le GAC a procédé à un échange de vues avec le Groupe des représentants des entités non commerciales et l'Unité constitutive des représentants de la propriété intellectuelle sur les développements relatifs à l'EPDP et au modèle d'accès unifié.

Protéger le public dans le contexte du système des noms de domaine exige un équilibre entre la protection des données et les pratiques légales et légitimes associées à la protection du public, notamment pour lutter contre les comportements illégaux comme la violation de propriété intellectuelle, pour promouvoir la cybersécurité et la confiance des utilisateurs et des consommateurs dans l'Internet, pour protéger les consommateurs et les entreprises. L'avis préalable du GAC et les statuts constitutifs actuels de l'ICANN reconnaissent ces intérêts essentiels. De plus, le Groupe de travail Article 29 sur la protection de données ainsi que le Comité européen de la protection des données ont reconnu que « les autorités en charge de l'application de la loi ayant le droit juridiquement, devraient avoir accès aux données à caractère personnel au sein des répertoires du WHOIS » et ont affirmé attendre de l'ICANN qu'elle « développe un modèle WHOIS qui permettra des utilisations légitimes par les parties prenantes pertinentes, comme les autorités d'application de la loi. »<sup>3</sup>

La spécification temporaire actuelle a créé un système divisé pour donner un accès qui consiste en des milliers de politiques distinctes en fonction du bureau d'enregistrement impliqué. Ce manque de politiques cohérentes pour avoir accès aux informations non-publiques provoque des retards. Si les investigations sont retardées ou stoppées, l'éventuel mauvais comportement continue de porter préjudice au public avec des conséquences négatives et un préjudice physique et financier. Par conséquent, le temps presse pour la mise en place d'une spécification finale régissant les services d'annuaire de données gTLD et pour l'élaboration d'un modèle d'accès unifié pour un accès des tiers aux données non-publiques du WHOIS.

Les exigences existantes au sein de la spécification temporaire régissant les données d'enregistrement gTLD ne répondent pas aux besoins des investigateurs en matière d'application

---

<sup>2</sup> L'expression « mesures coercitives unilatérales » fait en général référence à des mesures économiques prises par un État pour imposer une modification de la politique d'un autre État (source : [www.unhcr.org](http://www.unhcr.org))

<sup>3</sup> 6 dec., 2017 [lettre](#) du Groupe de travail Article 29 sur la protection de données ; 5 juil. 2018 [lettre](#) du Comité européen de la protection des données

de la loi et de cybersécurité. Les résultats de l'étude <sup>4</sup> montrent clairement que, depuis sa mise en place, la spécification temporaire a véritablement eu un impact sur la capacité des professionnels en charge de l'application des lois et de la cybersécurité à réaliser des investigations et à atténuer la criminalité en utilisation des informations qui étaient disponibles au public au sein du précédent système WHOIS :

- la capacité du système WHOIS actuel à répondre aux besoins en matière d'application de la loi a été radicalement diminuée ;
- les investigations sont reportées ou suspendues ;
- de nombreux professionnels de la cybersécurité ne savent pas comment demander accès à des informations non-publiques ;
- et nombreux d'entre-deux ayant demandé accès ont obtenu un refus.

Des inquiétudes similaires existent pour ceux impliqués dans la protection de la propriété intellectuelle. Pour cela, nous pensons qu'il serait utile pour l'ICANN de fournir une plateforme dédiée à la collecte des preuves de l'impact de la spécification temporaire.

Le GAC reconnaît les progrès réalisés par l'EPDP et souligne l'engagement du GAC à participer à la livraison rapide d'une politique RDS complète. Au vue de la complexité du sujet, le GAC estime qu'il existe néanmoins un risque que la politique complète ne soit pas mise en place avant l'expiration de la spécification temporaire. Par conséquent, la communauté doit réfléchir à comment réduire ce risque.

Le GAC reste déterminé à travailler avec la communauté et le processus accéléré d'élaboration de politiques de la GNSO (EPDP) pour garantir que des tierces parties sont en mesure d'avoir un accès rapide et prévisible aux informations censurées du WHOIS tout en étant en conformité avec les lois de protection des données en vigueur. Même si la charte de l'EPDP demande à l'équipe de définir l'expression « accès raisonnable », le travail de la communauté concernant l'élaboration d'un modèle d'accès unifié doit avoir lieu en parallèle et peut apporter un complément aux initiatives de l'EPDP.

### **3. Procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD.**

Le GAC a été informé par l'équipe de direction du PDP de la GNSO relatif aux procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD, et a discuté des options pour une participation continue du GAC à la prochaine étape du travail du PDP. Il a été noté que l'éventail et la complexité des questions représentent un obstacle à la participation du GAC, et une aide de l'équipe de direction PDP serait la bienvenue.

---

<sup>4</sup> Sources : Voir article 5.3.1 du [rapport préliminaire](#) de l'équipe de révision du service d'annuaire de données d'enregistrement (31 août 2018) et l'[enquête](#) commune des groupes de travail anti-hameçonnage, et anti-abus pour la messagerie, les programmes malveillants et les mobiles (18 octobre 2018)

## 4. Noms géographiques

Le GAC a été informé par les co-dirigeants de la piste de travail 5 (noms géographiques) du PDP sur des séries ultérieures de nouveaux gTLD et a examiné les discussions récentes concernant les codes alpha-3 ISO-3166, les noms de ville qui ne sont pas des capitales et les termes non inclus dans le guide de candidature 2012.

## 5. .Amazon

La Colombie a apporté une mise à jour concernant la lettre envoyée par le secrétariat de l'ACTO le 5 septembre 2018 dans laquelle l'organisation composée de 8 pays a fait part de ses inquiétudes sur l'attribution possible du domaine à la société Amazon Inc. sans prendre en compte les intérêts culturels, économiques, sociaux et environnementaux d'une région sensible comme l'Amazonie, tout en répétant que les pays de l'ACTO ont le droit de participer à la gouvernance du nom de domaine .AMAZON » ; incluant la participation à l'élaboration de politiques publiques. Une décision sans consentement approprié au sein d'une approche multipartite serait considérée comme défavorable et loin des intérêts de la région amazonienne. La Colombie a également fait part d'une note concernant les inquiétudes adressées au président-directeur général de l'ICANN par le Ministre des Affaires Étrangères et le Ministre des Technologies de l'Information, dans laquelle le gouvernement fait part de ses inquiétudes concernant une délégation possible de .amazon sans le consentement des membres de l'ACTO.

## 6. Recettes générées par les enchères

Le GAC a examiné les développements au sein du Groupe de travail intercommunautaire sur les recettes des enchères des nouveaux gTLD, en particulier en ce qui concerne les opportunités possibles pour les pays et régions faiblement desservis. Les membres du GAC vont envisager de faire des propositions pour la période de consultation publique concernant le rapport initial du CCWG.

## 7. Codes pays à 2 caractères au second niveau

Le GAC a eu un échange vigoureux avec les membres du Conseil d'administration de l'ICANN concernant la question fondamentale des options disponibles pour les gouvernements concernés dans le cas de candidatures visant à utiliser les noms de pays et de territoires à 2 caractères au second niveau des gTLD ; ainsi que la question de procédure concernant la gestion par le Conseil d'administration du précédent avis du GAC sur ce sujet.

Le GAC a noté que le Conseil d'administration de l'ICANN avait indiqué qu'il mettrait en place une page Web permettant aux gouvernements d'être informés lorsque leurs codes à 2 caractères seraient enregistrés au second niveau sous les nouveaux gTLD. Le GAC remarque cependant que cette mesure ne répond pas à la demande de certains membres du GAC d'être consultés avant la



publication de leurs codes pays au second niveau sous les gTLD. Le GAC note également qu'elle ne répond pas à la question de procédure.

## 8. La responsabilité de l'ICANN

Le GAC souhaite exprimer sa gratitude à l'équipe du CCWG-Responsabilité, ses co-présidents, ses membres et participants pour le travail diligent et productif qui a été réalisé au sein de la piste de travail 2.

Le GAC a pris en considération le rapport final du CCWG et les recommandations et il soutient les recommandations concernant :

- le renforcement de la diversité.
- le cadre d'interprétation des droits de l'homme.
- les directives pour les normes de comportement présumées être de bonne foi associées à l'exercice de la destitution des administrateurs individuels du Conseil d'administration de l'ICANN.
- améliorer le bureau de l'Ombudsman de l'ICANN.
- accroître la responsabilité des SO/AC.
- améliorer la responsabilité du personnel.
- améliorer la transparence de l'ICANN.

Si ces recommandations sont acceptées par le Conseil d'administration, le GAC travaillera avec la communauté pour superviser leur mise en place, en particulier en ce qui concerne la diversité, les droits de l'homme et l'impact des recommandations de transparence sur les relations de l'ICANN avec les gouvernements.

Le GAC n'est pas en position d'approuver ou de rejeter les recommandations sur la juridiction. Certains membres du GAC soutiennent les recommandations. D'autres membres du GAC considèrent qu'elles ne sont pas à la hauteur des objectifs envisagés pour la piste de travail 2 et qu'elles n'atténuent qu'en partie les risques associés au fait que l'ICANN soit soumise à la juridiction des États-Unis. Les raisons pour lesquelles ces membres s'opposent à l'approbation des recommandations sont expliquées dans la déclaration contestataire soumise au CCWG par le Brésil.

## V. Avis consensuel au Conseil d'administration de l'ICANN

Les éléments suivants de l'avis du GAC au Conseil d'administration ont obtenu un consensus, tel que défini par les statuts constitutifs de l'ICANN<sup>5</sup>:

### 1. Codes pays à 2 caractères au second niveau

#### a. Le GAC recommande au Conseil d'administration :

- i. d'expliquer par écrit comment et pourquoi il considère qu'il met en œuvre l'avis du GAC sur le déblocage des codes pays au second niveau et
- ii. d'expliquer par écrit si sa résolution du 8 novembre 2016 et sa modification du processus de déblocage déjà existant (précisé dans la spécification 5.2 du contrat de registre, phrase 1) pour un nouveau processus curatif (phrase 2) sont compatibles avec l'avis du GAC sur ce sujet, ou s'ils constituent un rejet de l'avis du GAC. Le GAC recommande au Conseil d'administration d'exposer par écrit ses explications d'ici le 31 décembre 2018. L'avis précédent du GAC sur cette question subsiste.
- iii. de garantir que son orientation vis à vis du président-directeur général de l'ICANN « de collaborer avec les gouvernements concernés pour écouter leurs points de vue et inquiétudes et expliquer le processus de prise de décisions du Conseil d'administration » (résolution du Conseil d'administration 2017.06.12.01) est pleinement mise en place et inclut une collaboration directe avec ces gouvernements pour répondre pleinement à leurs inquiétudes.

### FONDEMENTS

Cet avis est adopté afin de soutenir et superviser la mise en place par le Conseil d'administration de l'avis existant du GAC sur ce sujet, notamment en demandant au Conseil d'œuvrer à la résolution des inquiétudes des pays concernant le déblocage de codes pays à la suite de la suppression du processus de déblocage en 2016.

---

<sup>5</sup> Article 12.2.(a)(x) des statuts constitutifs « Les conseils du Comité consultatif gouvernemental sur les questions en matière de politique publique doivent être dûment pris en compte, tant dans leur formulation que dans l'adoption de politiques. Si le Conseil d'administration de l'ICANN décidait d'agir contrairement à l'avis du GAC, il devra en avvertir ce dernier, en précisant les raisons pour lesquelles il n'a pas suivi cet avis. Tout avis du Comité consultatif gouvernemental approuvé par consensus absolu du Comité consultatif gouvernemental, cela étant le fait d'adopter des décisions par accord général en l'absence d'objections formelles, (« Avis consensuel du GAC »), ne pourra être rejeté que par un vote d'au moins 60 % du Conseil d'administration. Le Comité consultatif gouvernemental et le Conseil d'administration de l'ICANN essaieront donc de trouver une solution mutuellement acceptable, de bonne foi et de manière opportune et efficace. Le GAC devra indiquer si tout avis qu'il donne au Conseil d'administration est un avis consensuel.

## 2. Protections des OIG

### a. Le GAC recommande au Conseil d'administration :

- i. de faciliter un dialogue de fond, orienté sur des solutions entre la GNSO et le GAC afin de résoudre la question de longue date relative à la protection des OIG, pour laquelle il réaffirme son précédent avis, notamment en ce qui concerne la création d'un mécanisme curatif et du maintien de protections temporaires.

### FONDEMENT

Le GAC comprend que la GNSO a décidé à ce stade de ne pas voter le rapport final du PDP sur l'accès des OIG-OING aux mécanismes de protection de droits curatifs, qui a adopté des recommandations en conflit direct avec l'avis du GAC. Tout en notant les progrès positifs pour rapprocher l'avis de la GNSO et l'avis du GAC sur la question des identificateurs de la Croix-Rouge, le GAC reste optimiste quant au fait qu'un dialogue de fond avec la GNSO pourrait aider les deux parties à mieux comprendre les enjeux et parvenir à une solution finale pour fournir aux OIG des protections recommandées par le GAC pour leurs acronymes tout en répondant aux inquiétudes de la GNSO.

## VI. Suivi de l'avis précédent

**Les éléments suivants reflètent les questions liées au précédent avis consensuel donné au Conseil d'administration.**

### 1. GDPR et WHOIS

Nous soulignons l'avis consensuel du GAC de l'ICANN62 qui demandait à l'ICANN de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'élaboration et la mise en œuvre d'un modèle d'accès unifié qui tienne compte de l'accréditation, l'authentification, l'accès et la responsabilité, et qui s'applique à toutes les parties contractantes. Nous reconnaissons les initiatives de l'ICANN visant à faciliter les discussions communautaires nécessaires via le document du modèle d'accès unifié et nous soulignons la nécessité de mener ces discussions pour aboutir à des résultats concrets.

### 2. Candidatures .Amazon

Le GAC accueille la résolution du Conseil d'administration du 16 septembre 2018 sur les candidatures pour .Amazon demandant au président-directeur général de l'ICANN de « soutenir le

développement d'une solution qui permettrait aux candidatures pour .AMAZON d'avancer en cohérence avec l'avis du GAC et les contributions sur ce sujet ».

Le GAC note que le fondement de la résolution du Conseil d'administration du 16 septembre 2018 stipule que « le Conseil d'administration prend cette mesure aujourd'hui pour promouvoir une possible délégation des candidatures .AMAZON...tout en reconnaissant les questions de politique publique soulevées via l'avis du GAC concernant ces candidatures ».

Le GAC rappelle son précédent avis sur la question, « le GAC reconnaît la nécessité de trouver une solution mutuellement acceptable » pour les pays de la région amazonienne et pour le candidat, et demande au Conseil d'administration de poursuivre le travail pour trouver une solution (Communiqué du GAC, Abu Dhabi, 1er novembre 2017).

### **3. Protection des désignations et identificateurs de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**

Le GAC se réjouit des progrès réalisés lors du processus de conciliation entre l'avis du GAC et les décisions passées de politique de la GNSO sur la question de la protection des désignations et identificateurs de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et montre sa reconnaissance vis à vis du processus de consultation inclusif mené sous les auspices du groupe de travail nouvellement réuni de la GNSO sur les noms de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Le Conseil d'administration est encouragé à adopter les recommandations du Conseil de la GNSO, en ce qui concerne la réservation de la liste de noms des 191 filiales nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans les langues concernées, ainsi que les organisations internationales au sein du mouvement de la Croix-Rouge / Croissant-Rouge.

Le GAC note que la question des acronymes des deux organisations internationales au sein du mouvement (CICR et FICR) n'a pas été couverte par le processus susmentionné de la GNSO et rappelle l'avis permanent du GAC selon lequel les protections temporaires accordées actuellement à ces acronymes restent en place jusqu'à ce que soit trouvée une solution adaptée.

## **VII. Prochaine réunion en personne**

Le GAC se réunira durant l'ICANN64 à Kobe au Japon, du 9 au 14 mars 2019.

## ANNEXE :

### **Suivi de la déclaration commune de l'ALAC et du GAC (Abu Dhabi, 2 novembre 2017)**

Le Comité consultatif At-Large (ALAC) et le Comité consultatif gouvernemental (GAC) remercient le Conseil d'administration de l'ICANN pour sa réponse à leur déclaration commune « Permettre une participation inclusive, éclairée et utile à l'ICANN », publiée lors de l'ICANN60 à Abu Dhabi le 2 novembre 2017.

Dans sa réponse, le Conseil d'administration fait référence à l'Initiative relative à la transparence des informations (ITI) lancée en janvier 2018, qui, espérons-le, mènera à la création d'un système de gestion de documents qui, tel que requis par l'ALAC et le GAC, permettra, même aux parties prenantes non-expertes, un accès rapide et facile aux documents de l'ICANN. Cependant, son développement prendra du temps. Selon le site Web de l'ICANN, sa livraison est attendue pour décembre 2019.

Dans leur déclaration commune, l'ALAC et le GAC ont également demandé à l'ICANN de réaliser des résumés analytiques, des points clés et des synthèses pour l'ensemble des questions, processus et activités pertinentes, quelque chose qui pourrait être mis en place dans les temps.

Dans sa réponse, le Conseil d'administration fait référence à l'offre actuelle de bulletins d'informations mensuels, de rapports pré et post-réunion et des entretiens vidéos, ainsi qu'à la plateforme en ligne ICANN Learn. Toutes ces initiatives sont louables et susceptibles d'améliorer l'accès aux informations et au contenu concernant les activités de l'ICANN. Cependant, elles ne sont pas suffisantes pour atteindre l'objectif que l'ALAC et le GAC ont à l'esprit.

En particulier en ce qui concerne les processus d'élaboration de politiques, les parties prenantes non-expertes ont besoin de résumés analytiques pour être en mesure de déterminer rapidement si une question particulière les préoccupe ou non, et si tel est le cas, de participer au processus de politiques de manière facile et efficace, sur un pied d'égalité avec les autres parties prenantes, même si leur attention n'est pas centrée en permanence sur l'ICANN. Les résumés peuvent au moins, mais pas uniquement, être fournis concernant les questions présentées pour commentaire public. Des informations claires et actualisées pour faciliter une compréhension rapide des questions pertinentes et des sujets d'actualités sont la clé pour une participation inclusive, éclairée et utile par toutes les parties prenantes, même non expertes.

Dans le contexte du processus de transition de l'IANA, l'ICANN a été en mesure de proposer des informations précises et compréhensibles en décomposant les questions complexes en éléments compréhensibles, ce qui a permis des échanges au sein de l'ensemble de la communauté. Le GAC et l'ALAC demandent maintenant à l'ICANN le même niveau d'efforts et de services fournis à la communauté concernant les informations sur l'ensemble des autres questions pertinentes.